



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 32/20

Objet

Désignation du représentant permanent à l'Assemblée Générale de la SPL « Grand Dole Développement 39 »

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigny, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneau, G. Jeannerod, N. Jeannot, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigny, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, L.1531-1, L 1524-5 ;

Vu la délibération n° GD03/16 du 4 février 2016 de constitution de la Société Publique Locale ;

Vu l'article 15 des statuts de la Société Publique Locale « Grand Dole Développement 39 » portant sur la désignation des membres du Conseil d'Administration de la SPL ;

Vu les articles 31 et 32 des statuts de la Société Publique Locale « Grand Dole Développement 39 » portant sur la représentation des collectivités actionnaires de la société au sein de son Assemblée Générale ;

La Société Publique Locale « Grand Dole Développement 39 », créée en 2016, est une société au capital entièrement public, formée entre les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales propriétaires de ses actions.

Cette société a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

Elle est composée aujourd'hui de ses deux actionnaires constitutifs et majoritaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole, ainsi que deux actionnaires minoritaires, la commune de Champvans et la commune de Saint-Aubin.

Les collectivités actionnaires doivent être représentées au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Grand Dole Développement 39 » par un élu désigné par leurs assemblées délibérantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale de la SPL « Grand Dole Développement 39 » et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le cas où le Conseil d'Administration désigne la Communauté d'Agglomération à cette fonction, à assurer la présidence du Conseil d'Administration en son nom.

Fait à Dole,
Le 22 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Grand Dole Développement 39

